

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE  
L'ENERGIE ELECTRIQUE

## Rapport d'audit technique

# Services études et branchement SEEG

12 décembre 2018



## **Contenu**

<a href="#"><u>Préambule</u></a> .....	3
<a href="#"><u>La non-prise en compte de l'ensemble des non-conformités par les agents SEEG lors de la réalisation des études de branchements.</u></a> .....	4
<a href="#"><u>Le non-respect des règles en termes de réalisation d'un branchement eau</u></a> .....	5
<a href="#"><u>Le non-respect des règles de reconditionnement des voies publiques après fouille</u></a> .....	6
<a href="#"><u>Autres observations</u></a> .....	7
<a href="#"><u>Conclusion</u></a> .....	9

## Préambule

Le présent document constitue un rapport sur les différents constats relevés par l'ARSEE, au terme de la visite effectuée, du 13 au 20 novembre 2018, au sein des services études et branchements de la SEEG.

De cette visite, bon nombre d'irrégularités en matière d'études et de réalisation de branchements eau ont été relevées. Celles-ci concernent principalement :

- La non-prise en compte de l'ensemble des non-conformités par les agents SEEG lors de la réalisation des études ;
- Le non-respect des règles en termes de réalisation d'un branchement eau ;
- La réparation des fuites d'eau en cas de casse de conduite ;
- Le non-respect des règles de reconditionnement des voies publiques après fouille.

## La non-prise en compte de l'ensemble des non-conformités par les agents SEEG lors de la réalisation des études de branchements.

Au cours de la visite de terrain effectuée conjointement avec les agents du service études branchements eau, nous avons constaté que ces derniers ne relevaient pas certaines non-conformités, permettant d'améliorer la qualité de service. Il s'agit de :

- La présence de fuites d'eau avant compteurs ;
- La présence d'un nombre important de compteurs eau sur un espace réduit ;
- La présence de compteur eau sans tête de lecture.



Photo 1 Regroupement de compteurs eau au quartier kalikak à proximité du support L0110 100 001



Photo 2 Regroupement de compteurs eau derrière l'école normale à proximité du support 222 206



Photo 3 Fuites d'eau avant compteurs derrière l'école normale, PL : 222206



Photo 4 Canalisation de branchement à Owendo à proximité du support 843 405 N06

Les figures ci-dessus présentent les non-conformités relevées lors des visites sur le terrain, réalisées conjointement avec la SEEG.

Aussi, il est à signaler que le regroupement de compteurs eau, à proximité du support L0110 100 001, au quartier kalikak a constitué un motif de refus de raccorder un client au réseau public d'eau. Cependant, la mise en conformité de celui-ci dans les meilleurs délais, permettrait de réaliser d'autres branchements eau.

## Le non-respect des règles en termes de réalisation d'un branchement eau

Au cours de la réalisation des branchements eau, nous avons constaté que certaines recommandations techniques n'étaient pas toujours respectées, à savoir:

- **Le positionnement du robinet de prise en charge**

Le positionnement du robinet de prise en charge qui souvent, se place de façon verticale par vos agents alors que, la réglementation technique recommande une installation horizontale, compte tenu de plusieurs facteurs tels que :

- Le niveau d'eau dans la conduite ;
- les risques de poinçonnement.

- **La pose d'une bouche à clé**

Lors des réalisations de branchements auxquelles nous avons assisté, nos services ont constaté l'absence de bouche à clé alors que ce dernier, permet d'accéder au robinet de prise en charge à partir duquel vos agents pourraient procéder non seulement à des entretiens mais aussi à la détection d'éventuelles fuites d'eau avant compteur.

- **L'utilisation de sable**

Nous pouvons également noter l'absence de lit de pose, le plus souvent constitué de sable d'une épaisseur minimale de 10 cm. Ce dernier doit recouvrir complètement la canalisation de branchement afin de la protéger contre tout risque de perforation.



*Photo 5 : Branchement eau réalisé à Owendo à proximité du support 842203*



*Photo 6: Absence de lit de pose*

## Le non-respect des règles de reconditionnement des voies publiques après fouille

Afin de remblayer la zone concernée par les travaux, les agents affectés à la réalisation des branchements eau, utilisent bien qu'insuffisant, les déblais d'extraction issus de la fouille, sans pour autant insister sur le compactage de manière à écarter tous risques de cisaillement de la conduite d'eau.

Il apparaît donc que la qualité du remblai laisse à désirer d'autant plus que les normes sur la latérite ne sont pas respectées.



*Photo 7: Etat de la route avant les travaux de réalisation de branchement*



*Photo 8 : Etat de la route suite aux travaux de raccordement au réseau d'eau*



*Photo 9: Etat de la voie publique suite aux travaux de réalisation de conduite*

## Autres observations

- Réparation de fuites d'eau en cas de casse de conduite

Il est à signaler que le gaspillage d'eau enregistré au cours d'une casse de conduite (PEHD DN63) survenue lors d'une fouille à Owendo à proximité du support **843 405 N06** est à déplorer, si l'on considère le temps relativement long, mis pour la réparation de celle-ci. En effet, le service en charge de réalisation de branchements n'étant pas habilité à réparer les fuites d'eau, cette dernière doit par conséquent, attendre l'arrivée du service concerné afin de procéder à la réparation de la conduite.



*Planche de photo 1 : Réparation d'une casse de conduite d'eau potable à Owendo non loin du support 843 405 N06*

Par ailleurs, lors de la réparation de la canalisation (PEHD DN63), les agents SEEG ont utilisé un morceau de tuyaux en PEHD de diamètre différent de la conduite d'origine (DN50) comme le montre la photo ci-après.



*Photo 10: Réparation d'une casse de conduite d'eau DN 63 par la pose d'un tuyau en PEHD DN 50*

Dès lors, nous espérons que ce ne soit qu'une solution provisoire et que la SEEG procèdera, dans les délais raisonnables, à la mise en conformité du réseau d'eau en remplaçant le tuyau en PEHD DN 50 par un autre tuyau DN63.

- **Non-conformité du réseau eau**

De ces visites, il ressort que les agents du service études et branchements rencontrent des difficultés en matière d'exploitation, dues à la non-conformité du réseau eau à savoir :

- La casse de canalisation d'eau due à l'absence de grillage avertisseur ;
- La profondeur souvent importante à laquelle la conduite d'eau est enfouie ;
- La méconnaissance du réseau d'eau (nature et caractéristiques).

Par ailleurs, nous avons relevé la présence de plusieurs regroupements de compteurs eau situés à des centaines de mètres des habitations, alors qu'une extension de réseau a été réalisée dans ce secteur et mise en service il y a près de trois mois (**PL501 204**).



*Photo 10 : Tuyaues après-compteurs le long d'une voie publique dotée d'un réseau d'eau*



*Photo 11 : Autre vue des après-compteurs eau le long d'une voie carrossable dotée de réseau d'eau*

## Conclusion

Au regard de ce qui précède, il serait souhaitable que la SEEG respecte toutes les recommandations techniques en matière d'étude et de réalisation de branchement, afin d'améliorer la qualité et la continuité de service eau.

**Il serait également souhaitable que :**

- Les agents chargés des études relèvent toutes les non-conformités enregistrées sur le terrain afin que celles-ci soient levées ;
- La réparation définitive de la canalisation en PEHD (DN63), susmentionnée ayant fait l'objet d'une casse, soit faite ;
- La réfection des voies soit réalisée en respectant les normes.